



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AVIS DE CONCOURS NATIONAUX

Par arrêté du 23 avril 2020, le ministre de l'Intérieur autorise, au titre de l'année 2020, l'ouverture des concours externe et interne pour le

RECRUTEMENT DE GARDIENS DE LA PAIX DE LA POLICE NATIONALE

Postes à pourvoir uniquement en métropole – épreuves écrites à TAHITI le **mardi 22 septembre 2020**

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
<p>À affectation nationale et à affectation régionale Île -de-France.</p> <p>-être titulaire d'un BACCALAURÉAT ou titre équivalent ;</p> <p>-être de nationalité française ;</p> <p>-être âgé de 17 ans et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier 2020, sauf dérogations (voir conditions au service recrutement) ;</p> <p>-remplir les conditions d'aptitude physique requises ;</p> <p>-être en règle avec la législation sur le service national ;</p>	<p>À affectation nationale et à affectation régionale Île -de-France.</p> <p>-<u>Premier concours interne</u> : Ouvert aux fonctionnaires ou agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ou agents en fonction dans une organisation intergouvernementale, ayant accompli au moins 4 ans de services publics effectifs au 1^{er} janvier 2020;</p> <p>-<u>Second concours interne</u> : Ouvert aux adjoints de sécurité, aux cadets de la République à l'issue de leur formation professionnelle initiale et aux gendarmes adjoints comptant au moins une année de service en cette qualité à la date des épreuves écrites.</p>
<p>EMPLOIS RÉSERVÉS : Le candidat doit être inscrit sur la base de son passeport professionnel, sur une liste nationale d'aptitude établie par le ministère de la Défense.</p> <p>- militaires de carrière : avoir une ancienneté de 4 ans de services militaires pour tous grades ;</p> <p>- autres candidats : voir avec le service recrutement.</p>	

II - DOSSIERS D'INSCRIPTION :

- ➔ par courriel, envoyer une demande à l'adresse : sgap987-recrutement@interieur.gouv.fr, un agent sera chargé de vous envoyer la version PDF du dossier d'inscription ;
- ➔ par téléchargement sur le site internet du Haut-commissariat : www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr - Rubrique « CONCOURS », ou sur le site du ministère de l'Intérieur : www.lapolicenationalerecrute.fr - Rubrique « Concours et sélections / Gardien de la paix ».

III - MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- ➔ soit par voie électronique sur les sites internet du recrutement de la police nationale : « www.lapolicenationalerecrute.fr » et « www.devenir-policier.fr », soit sur le site intranet de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale. La date limite est fixée au **24 juillet 2020 à 18 heures (heure de Paris)** ;
- ➔ soit par voie postale **jusqu'au 24 juillet 2020** (le cachet de la poste faisant foi) à : Secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP) - BP 21 391 – 98713 PAPEETE ; Tout dossier papier parvenant dans une enveloppe, portant un cachet ou sans cachet de la poste, après le 24 juillet 2020 sera refusé ;
- ➔ soit en retournant votre dossier de candidature dûment complété à l'adresse courriel : sgap987-recrutement@interieur.gouv.fr, du **15 mai 2020 au 24 juillet 2020**.

En raison des mesures préconisées par le ministère de l'Intérieur concernant l'épidémie de Covid-19, **aucun retrait et dépôt de dossier ne sera accepté.**

Pour tout renseignement complémentaire contacter le 40 46 89 36 / 40 46 89 38 / 40 46 89 37 ou par courriel à sgap987-recrutement@interieur.gouv.fr

Pour le Haut-commissaire et par délégation,
l'adjointe au chef du secrétariat général
pour l'administration de la police
en Polynésie française

Chantal DRUGAT